



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 juillet 2005  
Français  
Original: anglais

## Soixantième session

Point 64 de l'ordre du jour provisoire\*

**Développement social, y compris les questions  
relatives à la situation sociale dans le monde  
et aux jeunes, aux personnes âgées,  
aux handicapés et à la famille**

## **Analyse et évaluation mondiales des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est établi en application de la résolution 58/133, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure dans le rapport qu'il lui présenterait à sa soixantième session une analyse et une évaluation mondiales des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes.

La section II du rapport présente un aperçu des difficultés relatives à l'emploi des jeunes et replace cette question dans le contexte de la Déclaration du Millénaire, notamment des objectifs connexes de la communauté internationale relatifs au développement et à la sécurité collective. La section III offre une analyse et une évaluation de 39 plans d'action nationaux, ou rapports d'étape, en faveur de l'emploi des jeunes. On y trouvera une analyse des orientations en matière de politiques et de programmes de ces plans d'action, ainsi que des procédés qui ont été utilisés pour élaborer ces plans. La section IV tire de cette analyse un ensemble de conclusions, et la section V formule pour conclure plusieurs recommandations relatives au rôle que peut jouer le Réseau pour l'emploi des jeunes, constitué à l'initiative du Secrétaire général, en tant que mécanisme de renforcement des échanges entre pairs, de soutien et d'évaluation servant de catalyseur à la prise de mesures en faveur de l'emploi des jeunes aux niveaux national et mondial.

\* A/60/150.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte .....	1–2	3
II. Emploi des jeunes : aperçu des difficultés .....	3–11	3
III. Analyse des plans d'action .....	12–50	5
A. Introduction .....	12–15	5
B. Orientations des plans d'action nationaux en matière de politiques et de programmes .....	16–42	6
C. Formulation et élaboration de plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes .....	43–50	13
IV. Conclusions .....	51–64	15
V. Recommandations .....	65	18
<b>Annexes</b>		
I. Pays ayant présenté un plan d'action national ou un rapport intermédiaire (au 30 juin 2005) .....		20
II. Critères pour une analyse et une évaluation mondiale des plans d'action nationaux concernant l'emploi des jeunes .....		21

## I. Contexte

1. Le présent rapport a été établi pour donner suite aux résolutions 57/165 (Promotion de l'emploi des jeunes) et 58/133 (Politiques et programmes mobilisant les jeunes) de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée encourageait les États Membres à établir des inventaires et plans d'action nationaux concernant l'emploi des jeunes et invitait l'Organisation internationale du Travail (OIT), dans le cadre global du Réseau pour l'emploi des jeunes, à établir une analyse et une évaluation mondiales des progrès accomplis dans ce domaine. En outre, l'Assemblée précisait, dans sa résolution 58/133, que ces plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes pouvaient ou être intégrés à leurs plans d'action nationaux pour l'emploi ou faire l'objet de documents diffusés séparément. Dans la même résolution, elle priait le Secrétaire général de lui présenter l'analyse et l'évaluation mondiales à sa soixantième session, dans le cadre de son examen décennal du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Des directives relatives à l'établissement des rapports sur les inventaires et les plans d'action nationaux ont été fournies aux États Membres sous la forme d'une note d'orientation figurant à l'annexe I du rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'emploi des jeunes (A/58/229).

2. En raison de contraintes relatives à sa longueur, le présent rapport résume les conclusions d'un rapport plus conséquent sur l'analyse mondiale des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes, qui doit être publié par l'OIT. Il convient de se référer, lors de la lecture du présent rapport, au Rapport mondial sur la jeunesse de 2005 (A/60/61-E/2005/7) et au rapport du Secrétaire général à la Commission du développement social intitulé « Examen de la poursuite de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.5/2005/6) ».

## II. Emploi des jeunes : aperçu des difficultés

3. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT) environ 88 millions de jeunes, femmes et hommes, à travers le monde sont sans emploi, et de nombreux autres sont astreints à des horaires lourds, dans des emplois peu rémunérés, et se débattent pour survivre dans l'économie informelle<sup>1</sup>. Les jeunes représentent ainsi 47 % des 186 millions de sans-emploi dans le monde. Un chiffre particulièrement inquiétant si l'on considère qu'ils ne constituent que 25 % de la population en âge de travailler. En plus de ces chiffres, le rapport de l'OIT fait état d'une augmentation des cas d'emplois par intermittence (travail temporaire, à temps partiel, occasionnel) et sans garanties touchant les jeunes des pays industrialisés comme ceux des pays en développement.

4. Outre les problèmes de chômage et de sous-emploi, les jeunes rencontrent d'autres obstacles qui les rendent particulièrement vulnérables aux influences d'ordre social, économique, physique et psychologique<sup>2</sup>. Beaucoup de jeunes ne finissent pas leurs études secondaires, environ deux tiers de ceux qui abandonnent l'école sont des filles, et dans de nombreux pays en développement, moins d'un quart des filles poursuit des études secondaires. De plus, la majorité des nouveaux cas d'infection par le VIH/sida se rencontre chez les jeunes, mais le taux d'infection des jeunes femmes est supérieur à celui des jeunes hommes. Il existe d'autres

facteurs qui, combinés à l'âge de ces jeunes, les rendent particulièrement vulnérables, à savoir le handicap, le milieu ethnique ou social et la situation géographique.

5. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, l'enjeu que constitue l'emploi des jeunes a fait l'objet d'une prise de conscience accrue de la part de la communauté internationale. La Commission économique pour l'Afrique, par exemple, a formulé des recommandations spécifiques concernant l'emploi des jeunes, mettant en lumière le rôle du Réseau pour l'emploi des jeunes dans cette entreprise. Elle a notamment recommandé que 30 millions de dollars soient débloqués pour aider 25 pays d'Afrique subsaharienne à établir et commencer de mettre en œuvre des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes et pour contribuer à mobiliser d'autres ressources recommandées pour le Fonds de développement des entreprises en Afrique et le fonds de développement de l'infrastructure en vue de l'application de ces plans nationaux.

6. L'emploi des jeunes constitue également la passerelle la plus évidente qui soit entre les objectifs relatifs au développement et à la sécurité exprimés dans la Déclaration du Millénaire. Un milieu économique et social défavorisé est propice au développement de conditions dans lesquelles les jeunes sont recrutés, parfois de force, pour participer à des conflits armés, non seulement dans leur propre pays, mais également dans les pays voisins, conflits dont ils sont souvent les premières victimes. Les guerres civiles et les conflits sociaux peuvent également avoir une influence négative sur la croissance économique, les investissements et le développement pérenne de régions entières. La création d'emplois permet de réduire les tensions qui sous-tendent actuellement de nombreux problèmes de sécurité ainsi que d'autres problèmes sociaux comme les migrations clandestines, le trafic, l'inégalité des sexes et la pauvreté.

7. À la suite de sa mission en Afrique de l'Ouest en juillet 2003, le Conseil de sécurité a indiqué que « dans chacun des pays où elle s'est rendue, la mission a été informée du problème du chômage, surtout chez les jeunes, problème qui constitue une source permanente d'instabilité en Afrique de l'Ouest ». La mission a exprimé l'espoir que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest s'emploiera, en collaboration avec ses partenaires, à élaborer une approche régionale pragmatique et concertée à ce problème pressant<sup>3</sup>. Dans une déclaration faite par son Président le 25 février 2005 (S/PRST/2005/9), le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il fallait trouver d'urgence des solutions durables au problème du chômage des jeunes en Afrique de l'Ouest pour éviter le recrutement de jeunes chômeurs par des groupes armés illégaux.

8. Il n'y a pas de cause unique au chômage et au sous-emploi des jeunes, pas plus qu'il n'y a de démarche ou de stratégie unique à adopter pour résoudre ce problème. Toutefois, les partenaires du Réseau pour l'emploi des jeunes<sup>4</sup> s'accordent à reconnaître que les réponses apportées devraient être concertées et prendre en compte tous les aspects du problème, ciblant à la fois l'offre et la demande.

9. Quelles que soient les solutions préconisées dans un contexte donné, les jeunes doivent être invités à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques qui les touchent directement. Au lieu de les considérer comme un groupe cible auquel il faut trouver des emplois, il convient de les voir comme des partenaires avec lesquels travailler pour concevoir des solutions : ils ne sont pas le problème, mais une partie de la solution<sup>5</sup>. Les jeunes appellent les gouvernements à

répondre à leurs préoccupations en faisant en sorte que l'on entende leur voix et que leurs idées soient prises en compte dans les politiques qui les touchent. Ils demandent à être reconnus non seulement en tant que personnalités politiques, chefs d'entreprise, travailleurs et consommateurs de demain, mais aussi et surtout en tant que partenaires d'aujourd'hui.

10. Devant la réalité de ces faits et de ces difficultés, l'emploi des jeunes a été cité dans la Déclaration du Millénaire en tant que partie intégrante des objectifs du Millénaire pour le développement, à la fois comme un but important en lui-même et comme un moyen essentiel de réaliser les autres objectifs du Millénaire<sup>6</sup>. Il ne sera guère possible de progresser dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire si l'on ne fournit pas aux jeunes les ressources, l'estime de soi et le sentiment de dignité qu'apporte un emploi décent.

11. L'afflux attendu de 1 milliard 190 millions de jeunes qui entreront dans l'âge actif au cours de la prochaine décennie<sup>7</sup> représente un capital humain précieux qui, s'il fait l'objet des soins, de la gestion et de l'investissement voulus peut servir de tremplin pour le développement économique et social. La communauté internationale, en concentrant ses efforts sur cette « génération du Millénaire » dispose d'une occasion sans pareille de parvenir à des résultats durables dans tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à l'année 2015.

### **III. Analyse des plans d'action**

#### **A. Introduction**

12. Au 30 juin 2005, un total de 39 États Membres<sup>8</sup> avaient répondu à la note verbale du Secrétaire général en date de novembre 2004, dans laquelle les États Membres étaient priés de transmettre leur plan ou leur rapport d'étape indiquant les progrès accomplis dans l'élaboration des inventaires et des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes. L'analyse et l'évaluation mondiales reposent sur ces documents.

13. De nombreux autres États Membres ont élaboré, ou sont en train de le faire, des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes ou d'autres documents directifs ou stratégiques sur l'emploi ou sur les jeunes qui traitent de ce problème. C'est le cas, par exemple, des pays qui se sont portés volontaires pour être chefs de file du Réseau pour l'emploi des jeunes, mais n'ont pas encore transmis leur plan d'action ou leur rapport d'étape au Secrétariat de l'ONU<sup>9</sup>. De plus, les 25 États membres de l'Union européenne ont tous établi des rapports nationaux sur l'emploi dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, et 10 d'entre eux ont communiqué leurs rapports en réponse aux résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale.

14. L'analyse mondiale examine les documents communiqués par les États Membres au regard des directives fournies dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'emploi des jeunes (A/58/229, annexe I). Plus précisément, la démarche utilisée pour cette analyse a consisté à tenter de déterminer : a) si les politiques et les programmes en faveur de l'emploi des jeunes mis en œuvre jusqu'à présent font l'objet d'un examen et d'une analyse en vue d'aller de l'avant; b) si les rapports et politiques actuels concernant l'emploi des jeunes, comme les stratégies

pour la réduction de la pauvreté, les politiques nationales dans le domaine de la jeunesse et les politiques nationales en matière d'emploi, ainsi que les rapports relatifs aux conventions de l'OIT ayant trait à l'emploi des jeunes<sup>10</sup> sont mis à profit pour faire en sorte que le plan d'action national soit intégré aux processus décisionnels et aux mécanismes de financement du pays; c) si l'élaboration du plan s'est faite avec la participation de jeunes, de différents ministères et administrations publiques, d'employeurs, de salariés et de membres de la société civile; d) si des mécanismes ont été mis en place et des indicateurs de base et des données statistiques établis pour contrôler les progrès accomplis et évaluer le plan d'action national, et si ces indicateurs et ces statistiques sont disponibles; et e) s'il a été fait appel, lors de l'établissement de ces documents, aux institutions qui constituent les principaux partenaires du Réseau pour l'emploi des jeunes (à savoir le Bureau international du travail, la Banque mondiale et le Secrétariat de l'ONU) ou à d'autres institutions extérieures.

15. Dans le cadre de l'analyse, on a cherché à déterminer si le plan d'action national ou le rapport d'étape reflétait une approche intégrée envisageant le problème de l'emploi des jeunes à la fois sous l'angle de l'offre et sous celui de la demande. La question était de savoir si les quatre priorités mondiales en la matière, à savoir l'aptitude à l'emploi, l'esprit d'entreprise, la création d'emplois et l'égalité des chances, constituaient le cadre de l'analyse et des mesures du plan. Parmi les critères d'évaluation utilisés pour établir le présent rapport, on a également prêté attention aux points suivants : importance accordée aux technologies de l'information et de la communication, liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, et importance de l'emploi des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits.

## **B. Orientations des plans d'action nationaux en matière de politiques et de programmes**

### **1. Approche intégrée**

16. Le Groupe de haut niveau pour l'emploi des jeunes a recommandé que les pays adoptent une approche intégrée lors de l'élaboration de politiques en faveur de l'emploi. Beaucoup des documents reçus portent en fait essentiellement sur l'offre, c'est-à-dire sur la question de la préparation des jeunes au marché du travail, par l'enseignement, la formation professionnelle et le développement de l'esprit d'entreprise. Cependant, certains États Membres ont répondu à la nécessité de créer également de nouvelles possibilités d'emploi, à la fois en élaborant des plans de création d'emploi et en incorporant le travail non déclaré. Les pays qui ont montré une approche intégrée du problème se sont employés à renforcer la compétitivité de leur secteur privé, encourager les investissements étrangers et nationaux, promouvoir l'esprit d'entreprise et renforcer l'adéquation professionnelle de leur main d'œuvre et l'égalité des chances, tout en essayant de réduire le taux du chômage à long terme. Les politiques en faveur de l'emploi des jeunes ne se limitent pas aux politiques d'intervention sur le marché du travail, mais comprennent également les politiques sociales, éducatives, fiscales et régionales, ainsi que les politiques relatives à l'entreprise. Nombre de réponses étaient axées sur la recherche d'une meilleure adéquation entre les offres d'emploi et la main d'œuvre disponible, grâce notamment à la promotion de l'égalité des sexes et à la lutte contre les discriminations.

## 2. Aptitude à l'emploi

### Éducation

17. Avoir suivi un enseignement primaire étant considéré comme une condition préalable à une bonne entrée sur le marché du travail, l'importance de l'enseignement primaire pour l'emploi des jeunes faisait partie des éléments le plus fréquemment cités dans les nombreuses réponses reçues. Une attention particulière était accordée notamment à la nécessité de garantir l'égalité d'accès à l'enseignement primaire, pour les filles comme pour les garçons, dans les régions rurales comme dans les régions urbaines et pour les pauvres aussi bien que pour ceux qui ont les moyens de déboursier les frais liés à cet enseignement. De nombreux pays tentent de réduire le nombre d'enfants qui quittent l'école prématurément. L'égalité des chances pour tous est assurée par le droit d'accéder à un niveau minimum de compétences de base, et dans certains cas par le droit à l'enseignement secondaire. Certains pays font face à des résistances d'ordre culturel et s'emploient à faire accepter par la population le fait que les filles aillent à l'école et terminent leur scolarité.

18. L'approche adoptée par l'Indonésie pour ce qui est de l'enseignement universel de base consiste à rendre cet enseignement financièrement abordable pour les plus démunis et à améliorer sa qualité. La République arabe syrienne a adopté une législation non discriminatoire rendant l'école obligatoire et obligeant les municipalités à garantir l'accès à l'enseignement pour tous, tandis que d'autres pays tentent de résoudre le problème de l'abandon de la scolarité. Au Portugal et en Allemagne, il existe des programmes d'enseignement, de formation et de services consultatifs fonctionnant entre les parents et les élèves et axés sur les jeunes à risque et sur ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage. Ces interventions ont pour but d'empêcher que les élèves des milieux défavorisés ne quittent l'école pour venir grossir les rangs des chômeurs. En Ouganda, le Ministère de l'éducation et des sports a mis en place un partenariat avec la Société allemande pour la coopération technique (*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, GTZ*) afin d'offrir aux jeunes des zones rurales un enseignement extrascolaire associé à quelques éléments de formation préprofessionnelle dans le cadre d'un programme destiné aux jeunes ayant abandonné prématurément leur scolarité.

19. La Serbie-et-Monténégro note que le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes ayant suivi des études longues. Cette apparente anomalie se retrouve dans de nombreux pays, où un grand nombre d'emplois dans le secteur informel occupe la majorité de la main d'œuvre peu qualifiée. Cela représente une perspective peu encourageante pour les jeunes, qui risquent dès lors de perdre tout intérêt pour les études, sachant qu'ils auront peu de chances de trouver un emploi hautement qualifié. Le Japon et la Lituanie ont récemment mis en place un système complet de bureaux de placement et d'orientation pour aider les diplômés à tous les stades de leur recherche d'emploi. Dans une étude portant sur le passage de l'école au monde du travail, qui a été menée en Indonésie, les jeunes ont déclaré que la principale raison pour laquelle ils avaient abandonné l'école était qu'ils ne voyaient pas l'intérêt de poursuivre des études dans lesquelles ils n'apprenaient pas grand-chose et dont ils ne tiraient que des compétences inadaptées. Il est donc perçu, de manière paradoxale, que les études ne permettent pas de trouver du travail. Par ailleurs, le manque d'argent incite beaucoup de jeunes à chercher un emploi avant d'avoir terminé leur scolarité de base. Le milieu socioéconomique peut donc forcer

les enfants à quitter l'école prématurément, et les exposer aux trafics et au travail précoce.

### **Formation professionnelle**

20. Le thème de la formation professionnelle se retrouve dans toutes les réponses reçues. De nombreux pays ont augmenté le financement de la formation professionnelle et mis en place des cours visant à faire le lien entre la formation professionnelle et le travail indépendant ou la création d'entreprise. Un autre moyen récurrent d'améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes consiste à promouvoir les stages et l'apprentissage, ceux-ci apportant l'expérience de travail concrète exigée par les employeurs. Monaco et Singapour collaborent avec les institutions scolaires pour offrir des possibilités de ce type. Dans certains programmes, des accords officiels de formation sont conclus avec les employeurs, tandis que dans d'autres programmes, les entreprises qui embauchent des jeunes bénéficient de subventions. Dans certains pays, ce sont les employeurs eux-mêmes qui offrent aux jeunes la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle, car ils considèrent que ceux-ci apportent une contribution exceptionnelle à l'entreprise par leur enthousiasme, leur énergie, leur motivation, leur sens de l'innovation et leur ouverture au changement. Nombre de pays encouragent et favorisent les partenariats entre employeurs, employés et institutions scolaires.

21. Bien que les choix de carrière soient généralement personnels, les gouvernements reconnaissent qu'ils doivent soutenir les jeunes pour leur permettre de réaliser leurs ambitions professionnelles. Presque tous les plans comprenaient des mesures visant à améliorer la préparation des diplômés au marché du travail. Dans la plupart des pays, ce sont principalement les établissements éducatifs qui portent la responsabilité de conseiller et de guider les élèves vers des études supérieures ou un métier donné. Les rapports font état de mesures prises pour améliorer les services d'aide au placement, par exemple des salons du recrutement, des centres de recherche d'emploi, la diffusion d'informations ou encore la formation à la recherche d'emploi.

22. Il importe, pour de nombreuses catégories d'emploi, de casser les stéréotypes liés aux métiers impopulaires, et certains pays ont constaté qu'ils doivent encourager les jeunes à accepter les emplois existants qui leur sont accessibles, même si ces emplois sont mal perçus.

### **3. Esprit d'entreprise**

23. Certains pays ont décrit les efforts qu'ils avaient déployés pour créer un environnement économique adapté au développement des petites et moyennes entreprises, l'axe essentiel de cette démarche étant de faciliter la création et la gestion d'entreprise. Certains ont opté pour une politique dans laquelle « il est payant de travailler », en choisissant de procéder à une réforme globale du système de sécurité sociale et de la fiscalité. Le fait de réduire les formalités administratives et d'alléger le fardeau que constituent des réglementations inutiles peut contribuer dans une large mesure à attirer les investissements, stimuler la création d'entreprises et soutenir ceux qui créent ces entreprises. Par ailleurs, certains pays ont largement facilité l'accès au financement, ce qui peut contribuer à encourager les innovations et la création de nouvelles entreprises. Il existe également des subventions et des

incitations fiscales pour les entreprises qui créent des emplois pour les jeunes, notamment pour les jeunes handicapés.

24. Il est reconnu dans de nombreux plans d'action nationaux que les mesures visant à promouvoir la création d'entreprise constituent un important vecteur de création d'emplois. Les décideurs essaient de faire en sorte que les jeunes optent de préférence pour des emplois indépendants ou la création d'entreprises en créant une culture de l'entreprise, en mettant en place des conditions propices et en leur donnant accès aux outils nécessaires pour créer et gérer une entreprise. La première étape consiste à modifier, dans les écoles, les attitudes culturelles vis-à-vis de la création d'entreprise en présentant cette démarche comme un choix de carrière. Dans tout le Royaume-Uni, les collégiens âgés de 14 à 16 ans suivent une initiation à l'entreprise d'au moins cinq jours. De plus, une campagne intitulée « Make your mark », qui est menée par des entreprises, est destinée à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Les mesures visant à rendre plus efficace la formation à la création d'entreprises dans les écoles professionnelles et les campagnes médiatiques ayant pour but de promouvoir la création d'entreprise par des jeunes figurent encore au nombre des mécanismes de soutien cités.

25. Les nouvelles entreprises sont un facteur clef du dynamisme de toute économie, et de nombreux pays appliquent des mesures destinées à permettre aux jeunes de créer et de gérer plus facilement leur propre entreprise. Certains pays renforcent les institutions de microcrédit et ont mis en place des incitations pour les jeunes emprunteurs ayant des projets particuliers. Le Pakistan, le Sénégal et la République arabe syrienne soutiennent les banques et les fonds de développement des petites entreprises, et aident les jeunes créateurs d'entreprise des régions rurales. Le Mexique et la Colombie ont indiqué qu'ils aidaient les jeunes, hommes et femmes, à formuler des idées de projets et des plans d'entreprise et à financer leur projet.

26. Le microfinancement joue également un rôle déterminant dans l'autonomisation des femmes, en leur permettant d'être respectées et indépendantes, de participer à la vie de la collectivité et d'avoir un revenu. C'est pourquoi certains pays ont mis en place des financements spéciaux à l'intention des femmes. En plus de l'apport de fonds, l'Arabie Saoudite a permis aux femmes d'accéder à la propriété pour qu'elles puissent créer une entreprise. Le Burkina Faso a mis en place des fonds pour aider les jeunes à créer des petites et moyennes entreprises ou faire passer leurs entreprises informelles dans le secteur formel et pour soutenir les projets innovants des jeunes femmes. En Algérie, les jeunes qui n'ont pas d'historique bancaire ont accès à des services financiers, afin de pouvoir investir dans une activité indépendante. Le Royaume-Uni a mis en place une structure à l'intention des femmes créatrices d'entreprise qui met en valeur quatre principaux domaines d'action : l'amélioration des services de soutien aux entreprises; l'accès au financement; les soins et la garde des enfants; et le passage des prestations sociales à l'activité indépendante. Selon les autorités, ce système a permis d'accroître le nombre de nouvelles entreprises créées par des femmes.

27. L'Indonésie encourage les associations entre les grandes entreprises et les petites entreprises, partant du principe que ce sont les grandes entreprises qui ont le savoir, l'expertise, les ressources et les réseaux nécessaires et qu'elles peuvent de ce fait constituer pour les petites et moyennes entreprises et les nouvelles entreprises un moyen efficace d'accéder à l'aide dont ces dernières ont besoin.

#### 4. Égalité des chances

28. La question de l'égalité des chances est prise en compte dans les rapports et plans d'action nationaux, en ce qui concerne tant les femmes que les groupes vulnérables. Des pays ont indiqué qu'il était possible de diversifier les possibilités offertes aux femmes en luttant contre les stéréotypes professionnels liés au sexe et en offrant aux jeunes, femmes et hommes, les mêmes possibilités en matière de formation.

29. Dans plusieurs des documents présentés, on n'a pas seulement examiné la question de l'égalité des chances sous l'angle des différences entre les sexes, mais on a aussi accordé une attention particulière aux minorités ethniques, aux jeunes handicapés, migrants ou vivant dans des conditions difficiles. Ainsi, l'Allemagne offre une formation préprofessionnelle aux jeunes handicapés et aux jeunes issus de familles à faible revenu ou dont le niveau d'études est peu élevé. En Thaïlande, le Ministère du travail organise des journées d'information sur les carrières pour les jeunes incarcérés. Quant à la Bulgarie, elle a créé des programmes spéciaux visant à offrir aux jeunes qui ont grandi dans des institutions des conseils et un accompagnement professionnel pour les aider à s'adapter, au monde du travail une fois sortis de ces institutions.

30. L'Indonésie lutte contre les stéréotypes sexistes dans les programmes d'enseignement et contre la ségrégation fondée sur le sexe dans l'enseignement. En outre, elle s'apprête à mener, avec la plus grande rigueur, des campagnes de sensibilisation visant à faire évoluer la perception traditionnelle du rôle des hommes et des femmes et la répartition des tâches entre eux. La Finlande est en train d'amender la loi sur l'égalité des hommes et des femmes, dont la nouvelle version entrera en vigueur en 2005 et qui renforcera l'obligation de promouvoir l'égalité et d'éliminer la discrimination. La Fédération de Russie aide les jeunes femmes en situation de précarité sociale et qui auraient du mal à s'insérer dans le marché de l'emploi, notamment les mères célibataires, les femmes handicapées et les femmes sortant d'un établissement pénitentiaire. Le Royaume-Uni attire l'attention sur un rapport récent dans lequel un lien est établi entre la sous-représentation des femmes et les pénuries de compétences. Il est conclu dans ce rapport que la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe non seulement favorise les inégalités de revenus entre les hommes et les femmes mais aussi elle prive les employeurs des compétences essentielles dont ils ont besoin pour améliorer leur productivité. Le Royaume-Uni élabore actuellement une stratégie nationale qui lui permettra de systématiser ses mesures de lutte contre l'inégalité d'accès à l'emploi. Cette stratégie sera fondée sur les résultats d'une étude visant à déterminer les raisons pour lesquelles les jeunes, hommes et femmes, ne choisissent pas de se former dans les domaines où il y a une pénurie de main-d'œuvre.

31. La Hongrie décrit les activités des « écoles des terrains vagues » qui, dans des banlieues, accueillent des jeunes sans qualifications, âgés de 16 à 25 ans, issus de milieux défavorisés, qui ont abandonné leur scolarité et sont désœuvrés. Dans le cadre de ce projet, on aide ces jeunes à reprendre leur scolarité en leur proposant une formation adaptée à leurs aptitudes et à leurs intérêts. Des assistants sociaux locaux aident à localiser les jeunes gens à la dérive. La Norvège lutte contre l'abandon scolaire au moyen d'un programme intitulé « assurance pour les jeunes », dont l'objectif est que tous les jeunes soient scolarisés, employés ou en formation professionnelle.

32. Au Brésil, un programme national intitulé « premier emploi », lancé en 2003, lutte contre la pauvreté et l'exclusion en associant les politiques d'emploi et politiques salariales à une politique d'investissements publics et privés. Ce programme a pour cible les jeunes peu instruits, appartenant à un groupe vulnérable ou à une famille défavorisée, et ceux qui sont victimes de discriminations. La Croatie a lancé un programme visant des jeunes ayant différents niveaux d'instruction, afin de faciliter la transition de l'école au milieu professionnel en versant ponctuellement des subventions aux employeurs qui embauchent des jeunes. Le Nicaragua aide les jeunes des zones rurales pauvres, travailleurs indépendants ou employés dans des coopératives agricoles, en leur permettant d'acquérir des compétences techniques et en matière de gestion et d'avoir accès au crédit et aux nouvelles technologies. La République dominicaine a lancé un plan spécial destiné à aider les jeunes handicapés sur le marché de l'emploi en travaillant avec les employeurs éventuels, en aidant les travailleurs handicapés à surmonter les obstacles qui les empêchent de trouver un emploi et de le conserver et en diffusant auprès du public des informations relatives à la situation des travailleurs handicapés.

## 5. Création d'emplois

33. Plusieurs gouvernements ont présenté les mesures qu'ils ont prises et leurs stratégies d'investissement afin de créer des emplois. On compte, parmi leurs priorités, la création d'infrastructures nécessitant une main-d'œuvre importante, et l'instauration d'incitations fiscales et autres afin de développer les entreprises et d'encourager le développement des secteurs économiques susceptibles de créer des emplois, tels que l'agriculture, les services et les technologies de l'information et des communications. D'autres pays, tels que les Pays-Bas, ont lancé des campagnes de sensibilisation du public afin de battre en brèche l'idée selon laquelle les jeunes chômeurs ne sont pas productifs ou n'ont rien à offrir.

34. La République-Unie de Tanzanie et le Pakistan ont lancé des programmes visant à faire participer les jeunes à des travaux à forte intensité de main-d'œuvre, tels que les routes d'accès aux marchés ruraux, l'irrigation, la collecte des déchets et l'assainissement. Ces programmes ont pour objectif de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie tout en créant des possibilités d'emploi. Les programmes tanzaniens visent à enrayer l'augmentation du nombre d'enfants qui abandonnent l'école et quittent les zones rurales pour chercher du travail dans les villes. Le Gouvernement tanzanien favorise les travaux d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre auxquels sont employés des groupes de jeunes organisés qui entreprennent des activités agricoles dans les ceintures vertes situées autour des centres urbains afin de résorber le chômage des jeunes. Afin de lutter contre la faim et la pauvreté, il fournit également des informations sur la manière d'augmenter la productivité et la capacité concurrentielle et offre un dégrèvement fiscal sur les outils et les machines agricoles. Il a également pris des mesures pour aider les jeunes à acheter des terres. En outre, il a attribué des zones spéciales à la construction d'infrastructures destinées aux jeunes et promulgué des lois ayant pour objet de protéger les jeunes de la discrimination lorsqu'ils louent des terres.

35. La République arabe syrienne a créé un comité national spécialement chargé d'élaborer et de mener des activités qui aboutiront à la création d'emplois et réduiront la pauvreté. En créant des possibilités d'emploi dans des secteurs axés sur la production et les services, ce pays s'efforce de fournir des biens et des services créateurs d'emplois, ce qui contribue également à la lutte contre la pauvreté.

36. La République de Corée concentre ses efforts sur les diplômés de l'enseignement supérieur sans emploi, mais estime qu'une amélioration durable de l'emploi des jeunes doit s'appuyer sur une reprise économique axée sur la création d'emplois. Le Gouvernement coréen est préoccupé par le fait que, si ces jeunes restent chômeurs jusqu'à la reprise de l'économie, ils risquent de perdre leur aptitude à l'emploi et de voir leurs perspectives d'emploi restreintes, ce qui diminuerait également la compétitivité nationale. Il souhaite se démarquer de la thèse conventionnelle selon laquelle l'emploi accompagne la croissance et examine ses politiques économiques et d'emploi du point de vue de la création d'emplois. En outre, il œuvre à la création d'un climat favorable à l'activité économique en stabilisant le marché de l'emploi, en améliorant le cadre des investissements et de gestion des entreprises grâce à la concertation dans les relations du travail et en subventionnant les petites et moyennes entreprises qui créent de nouveaux emplois.

37. L'Azerbaïdjan a élaboré trois grandes stratégies de création d'emplois : lancer des programmes dynamiques intéressant le marché du travail, qui portent notamment sur les travaux publics et les subventions salariales, exploiter les recettes du secteur pétrolier pour financer des travaux publics nécessitant une main-d'œuvre importante et promouvoir un climat propice à la création de petites et moyennes entreprises.

38. L'Algérie note que des programmes dynamiques de « préemploi » facilitent le passage des jeunes de l'école au monde du travail en leur permettant d'acquérir une expérience utile dans un contexte professionnel et en augmentant les possibilités que ces candidats obtiennent un emploi de durée indéterminée.

39. Le Brésil décrit son programme de création d'emplois au moyen de subventions. Pour chaque nouvel emploi créé, une prime de 1 500 réais est versée. Le programme sera étroitement surveillé pour garantir des conditions de travail décentes pour les jeunes nouvellement recrutés. Toute entreprise qui souhaite participer à ce programme en renonçant à la prime, est félicitée publiquement par le Ministère du travail et de l'emploi, qui lui décerne le titre d'entreprise partenaire du « Programme premier emploi ».

40. D'autres pays indiquent qu'ils cherchent à exploiter les nouvelles possibilités dans les secteurs émergents, promouvoir les industries qui contribuent plus que les autres au développement et favoriser la diversification économique. La Slovénie estime qu'une action coordonnée des organismes publics est nécessaire pour faciliter la création d'emplois. Oman applique une politique de diversification économique qui met l'accent sur des secteurs tels que le tourisme, dont il reconnaît l'impact direct et indirect sur la création d'emplois. Le Gouvernement omanais estime que la croissance peut être plus ou moins fortement génératrice d'emplois et s'efforce de parvenir à un équilibre satisfaisant entre la croissance de l'emploi et l'augmentation de la productivité compte tenu des difficultés économiques et sociales du pays.

41. L'Indonésie s'emploie à exploiter les possibilités qu'offrent les secteurs émergents, tels que le tourisme, les mass média, la santé et l'éducation, la protection de l'environnement, les services et les technologies de l'information et des communications (TIC). Les TIC sont un important moteur de croissance et de création d'emplois dans d'autres secteurs car elles permettent à la plupart des entreprises d'augmenter leur productivité et de demeurer compétitives. L'Indonésie appuie également les agro-industries, qui peuvent renforcer les liens entre zones

urbaines et rurales, indispensables à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre la faim. Elle s'efforce aussi d'intégrer les questions relatives à l'emploi des jeunes dans les initiatives locales de développement.

42. Les politiques d'emploi des jeunes les mieux conçues peuvent échouer si elles ne s'appuient pas sur une bonne compréhension des aspirations, des frustrations et des attentes des jeunes en matière d'emploi. Pour les jeunes, il est très important de trouver non pas un emploi, quel qu'il soit, mais un emploi durable, offrant des possibilités d'avancement et de bonnes conditions de travail. La plupart des documents soumis n'ont pas étudié les questions de la qualité et de la durabilité mais celle des conditions de travail a été abordée dans certains rapports. Ainsi, le Mexique s'inquiète des droits des jeunes travailleurs et s'emploie à élaborer des mesures destinées à éliminer l'exploitation des jeunes, améliorer leurs conditions de travail et faire en sorte qu'ils soient correctement rémunérés. Le Brésil estime que les employeurs doivent reconnaître les droits des employés découlant des conventions collectives relatives à chaque catégorie et garantir aux jeunes la possibilité de poursuivre leur scolarité ou de la reprendre. L'Indonésie souhaite améliorer la protection des Indonésiennes travaillant à l'étranger. La République slovaque met l'accent sur la création d'emplois destinés aux groupes défavorisés.

### **C. Formulation et élaboration de plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes**

43. Ainsi qu'il est indiqué dans la note d'orientation relative à l'établissement des plans d'action nationaux concernant l'emploi des jeunes (A/58/229, annexe I), il est indispensable de procéder tout d'abord à un examen critique des politiques du passé. Toutefois, rares sont les réponses qui portent à croire qu'un tel examen a été effectué. À cet égard, peu de précisions ont été fournies sur les politiques et stratégies passées concernant l'emploi des jeunes, notamment les stratégies de lutte contre la pauvreté, les politiques en faveur de la jeunesse, les politiques nationales de l'emploi et les mesures prises pour appliquer les conventions pertinentes de l'OIT. Un seul pays a indiqué qu'il examinait les politiques de l'emploi, les plans spéciaux pour la jeunesse et les stratégies de lutte contre la pauvreté adoptés par le passé avant d'élaborer une stratégie pour faire face au problème de l'emploi des jeunes.

44. De nombreux documents comportent des statistiques illustrant la situation actuelle des jeunes en matière d'emploi mais seuls quelques pays signalent qu'ils ont mis en place un mécanisme de contrôle et d'évaluation s'appuyant sur des indicateurs de référence et des données statistiques pour suivre l'évolution de la situation.

45. Il est également souligné, dans la note d'orientation, qu'il importe que l'établissement des plans d'action nationaux découle d'un processus consultatif associant différents organismes publics, des jeunes et organisations de jeunes et les représentants des employeurs, des travailleurs, du secteur privé, ainsi que les organisations de la société civile. L'Argentine, le Brésil, l'Indonésie, la Jordanie, le Kenya, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne, la République arabe syrienne, la République de Corée, la République-Unie de Tanzanie et le Royaume-Uni figurent parmi les pays qui, dans leur rapport, ont décrit les différents mécanismes consultatifs établis en vue d'élaborer un plan d'action national ou une politique

relative à l'emploi des jeunes. Il est assez fréquent que des organisations patronales et des ministères qui ne s'occupent pas directement de la jeunesse ou de l'emploi participent à ces consultations. Les pays ayant fait participer d'autres parties prenantes ont estimé que cela avait apporté une valeur ajoutée aux mesures adoptées et à leur application. Bien que la plupart des pays considèrent que les consultations font partie du processus d'élaboration d'une stratégie, la majorité des documents soumis comporte peu de précisions à ce sujet.

46. La participation des jeunes semble faible et n'est citée que dans quelques documents. Quelques pays indiquent qu'ils font participer les jeunes à l'élaboration des politiques, d'autres qu'ils ont encouragé les groupes et organisations de jeunes. Certains fournissent une aide financière ou technique aux mouvements de jeunes et d'autres encouragent les organisations de jeunes à coopérer avec les pouvoirs publics locaux et nationaux afin de protéger les intérêts des jeunes et de faire connaître leurs besoins. Dans l'ensemble, peu de pays font état de crédits budgétaires destinés à financer l'application de leurs plans d'action nationaux.

47. Certains pays s'emploient à établir des liens entre le gouvernement, les établissements d'enseignement et le monde des affaires en partant du principe que la participation du milieu des affaires à la définition des besoins futurs en matière d'emploi, d'éducation et de formation des jeunes permet de répondre à ses exigences. Les entreprises, y compris les entreprises étrangères, peuvent souvent apporter des conseils techniques en ce qui concerne la technologie, les normes industrielles et les compétences. À cet égard, la République de Corée veille à ce que les entreprises et les universités coopèrent de sorte que les compétences nécessaires à l'avenir soient disponibles. Les universités qui créent de nouveaux départements afin de répondre aux besoins des secteurs d'activité, en vertu d'un contrat passé avec des entreprises, peuvent bénéficier d'une aide de l'État pour financer leurs bâtiments et leurs travaux de recherche. En outre, ce pays a créé un système visant à déterminer si les programmes de l'enseignement supérieur répondent aux besoins des entreprises.

48. La République de Corée a par ailleurs conclu un pacte social tripartite pour la création d'emplois. Le Gouvernement met tout en œuvre pour créer un climat plus favorable aux investissements et élabore des mesures visant à augmenter les revenus des familles pauvres et à améliorer le filet de sécurité sur le plan social. Ces mesures ont pour objet d'encourager les employeurs à renforcer leurs investissements en faveur de l'emploi des jeunes et à utiliser les ressources humaines plus efficacement. Les travailleurs sont d'accord pour coopérer à l'amélioration de la productivité et à la stabilisation des revenus.

49. Certains pays ont également fait état de la participation d'autres acteurs, tels que les principaux partenaires du Réseau pour l'emploi des jeunes (OIT, ONU et Banque mondiale), d'autres organisations internationales, des donateurs et la société civile. La collaboration se déroule généralement au sein du gouvernement et, dans de nombreux documents, on a signalé la participation d'autres institutions aux comités spéciaux, aux tables rondes, aux équipes spéciales et aux ateliers.

50. Dans ses résolutions sur l'emploi des jeunes (A/57/165 et A/58/133), l'Assemblée générale invite les gouvernements à mettre à profit les compétences particulières de l'OIT, de l'ONU et de la Banque mondiale lorsqu'ils formulent, appliquent et évaluent les plans d'action. L'Azerbaïdjan, le Brésil, l'Indonésie, le Nicaragua, l'Ouganda et la République dominicaine font partie des rares pays ayant

indiqué qu'ils ont demandé l'assistance de ces institutions, qui sont les principaux partenaires du Réseau pour l'emploi des jeunes. L'Ouganda a également décrit ses partenariats avec l'Office allemand de la coopération technique (GTZ)<sup>11</sup>

#### IV. Conclusions

51. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, en septembre 2000, il est devenu encore plus urgent de faire une réalité de l'engagement de donner aux jeunes partout dans le monde un travail décent et utile. Le chômage et le sous-emploi des jeunes ne sont pas seulement un problème social; ils ont aussi des dimensions économiques et, de plus en plus, politiques.

52. Dans les pays qui offrent une protection sociale, notamment des allocations d'aide sociale ou l'assurance chômage, le chômage des jeunes représente une lourde charge pour les budgets nationaux et locaux et, en même temps, un triste gaspillage des aptitudes de la génération de jeunes dont le niveau d'instruction est le plus élevé de l'histoire, ainsi que des contributions que ceux-ci pourraient apporter à la société. Dans les pays où la protection sociale n'est pas systématisée, le fardeau du chômage des jeunes est ressenti différemment. Il est porté par les familles, qui ont renoncé à une partie de leur revenu et investi dans l'éducation de leurs filles et de leurs fils mais qui se trouvent ensuite obligées d'entretenir ces enfants devenus adultes qui, eux-mêmes, deviennent de plus en plus frustrés et amers d'être considérés comme non aptes à l'emploi. Il est porté par les jeunes des familles à faible revenu, qui ne peuvent se permettre le « luxe » d'un chômage déclaré et luttent pour survivre en occupant des emplois au noir, mal payés, sans perspectives et souvent dangereux. Et il est porté par tous ceux qui vivent dans une communauté et une société dans lesquelles le chômage des jeunes est la cause profonde de comportements destructeurs et autodestructeurs, qu'il s'agisse de la formation de bandes de quartier ou de milices locales, dans lesquelles les jeunes recherchent désespérément non seulement un revenu mais aussi une reconnaissance et un sentiment d'appartenance.

53. Étant donné les coûts social, économique et politique du chômage des jeunes et de leur sous-emploi, l'inaction n'est pas une solution.

54. Il ressort clairement des 39 rapports et plans nationaux sur l'emploi des jeunes que les gouvernements cherchent activement des réponses et, en même temps, prennent de nombreuses mesures et, ce faisant, apprennent. Les expériences décrites sont à la fois riches et remarquables par leur diversité. Plusieurs grandes conclusions se dégagent de ces rapports.

55. Première conclusion : il n'existe pas de panacée, de politique infaillible pouvant être exportée dans d'autres pays en tant que pratique optimale. Au contraire, les politiques et les mesures relatives à l'emploi des jeunes exigent une approche cohérente et intégrée, préparant les jeunes au marché du travail et, en même temps, le marché du travail aux jeunes. Lorsque le Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes a proposé une approche cohérente et intégrée en faveur de l'emploi des jeunes, fondée sur quatre priorités mondiales (aptitude à l'emploi, esprit d'entreprise, égalité des chances et création d'emplois), il a jugé important d'établir un lien entre les perspectives axées sur l'offre et celles axées sur la demande.

56. Deuxième conclusion : les politiques pour l'emploi des jeunes décrites dans les rapports sont nettement axées sur l'offre. De nombreux pays ont pris des initiatives afin que l'enseignement primaire et secondaire prépare plus efficacement les élèves à la vie active. D'autres ont indiqué qu'il importait d'aider les jeunes à créer leurs propres possibilités d'emploi en devenant travailleurs indépendants ou en créant une entreprise. Des investissements importants sont consacrés à la modernisation et à la réévaluation continue et systématique des programmes d'enseignement professionnel, qui sont axés non seulement sur les métiers traditionnels mais aussi sur l'acquisition des compétences indispensables dans un monde où, tout au long de leur vie, les jeunes seront probablement amenés à changer souvent de travail et de carrière. Pour préparer les jeunes au monde du travail, il est également très important de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle. En Allemagne, le système de double filière, qui associe enseignement et formation sur le lieu de travail, a permis d'aligner le taux de chômage des jeunes sur celui du reste de la population générale. De nombreux pays ont reproduit ce système sous différentes formes et l'ont adapté à leur situation nationale.

57. Troisième conclusion : tous ces efforts visant à mieux préparer les jeunes au monde du travail risquent d'échouer s'ils ne s'accompagnent pas de politiques aboutissant réellement à la création d'un plus grand nombre de possibilités d'emplois nouveaux pour les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi. Bien que de nombreux pays parlent d'inadéquation entre les compétences des candidats et le type d'emplois disponibles, le problème général de l'emploi des jeunes est lié au fait que la plupart des politiques économiques n'arrivent pas à créer des possibilités d'emploi dont la qualité réponde aux attentes des jeunes et à leurs aspirations. Plutôt que de demander à la jeune génération de revoir ses attentes à la baisse, les responsables politiques devraient œuvrer en faveur d'une croissance économique créatrice d'emplois en veillant à la fois à la quantité et à la qualité.

58. Il faut donc que les politiques visant à renforcer l'aptitude à l'emploi et l'esprit d'entreprise s'accompagnent de mesures stimulant la demande et créant des emplois supplémentaires. D'une manière plus générale, la création d'emplois doit devenir un objectif central, et non pas secondaire, des politiques des gouvernements relatives aux investissements et à la croissance économique. Plusieurs gouvernements ont noté avec satisfaction les effets bénéfiques sur l'emploi d'un domaine précis, à savoir les politiques d'investissement dans les infrastructures, y compris les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre importante. Bien que ces programmes ne s'adressent pas uniquement aux jeunes, ceux-ci en sont les principaux bénéficiaires, étant les derniers arrivés sur le marché du travail.

59. Quatrième conclusion : l'emploi des jeunes ne doit pas être considéré sous l'angle d'une certaine population cible ou comme une simple subdivision du marché du travail. Si les responsables politiques commencent par faire en sorte que les effets de l'emploi des jeunes soient satisfaisants, on peut s'attendre à ce que ces résultats aient une incidence durable sur ces jeunes tout au long de leur vie et qu'ils aient des retombées positives sur les autres groupes d'âge. Plutôt que d'adopter des politiques qui favorisent les jeunes au détriment des autres groupes d'âge, il faut s'employer à promouvoir les politiques pour l'emploi des jeunes, en vue d'améliorer la situation de tous les groupes d'âge sur le marché de l'emploi. Ainsi, l'emploi des jeunes joue un rôle essentiel dans la pérennité et la durabilité des caisses de retraite et de l'assurance chômage.

60. Cinquième conclusion : il faut mener un processus consultatif pour que les plans d'action nationaux reposent sur une large assise, ce qui est nécessaire pour que les mesures atteignent les objectifs visés. La consultation des représentants d'organisations de jeunes à la préparation de la plupart des plans d'action nationaux, de même que leur participation à ce processus, a été faible ou il n'en a pas été rendu compte suffisamment. Les politiques les plus réfléchies sont vouées à l'échec si leur élaboration et leur application ne sont pas fondées sur un dialogue avec les jeunes qui doivent en bénéficier. Dans l'ensemble, la participation des organisations patronales et syndicales a été insuffisante.

61. Sixième conclusion : non seulement la plupart des pays ont beaucoup à apprendre les uns des autres mais ils recherchent cette information et ces connaissances. La valeur ajoutée du Réseau pour l'emploi des jeunes est qu'il fournit un mécanisme permettant l'échange des connaissances et des données d'expérience entre partenaires, renforcé par le principe fondamental que tous les pays, quel que soit leur état de développement, ont quelque chose à apprendre et à partager.

62. Septième conclusion : pour honorer l'engagement relatif à l'emploi des jeunes, énoncé dans la Déclaration du Millénaire, il faut mener une action concertée aux niveaux local et national mais aussi international. Si les États Membres doivent commencer par prendre des mesures au niveau national et dans les collectivités locales, leur aptitude à créer des emplois convenables et productifs pour les jeunes dépend de plusieurs éléments allant au-delà des frontières nationales et régis par des pratiques, politiques et accords internationaux dans des domaines tels que l'investissement étranger direct, le commerce international, les migrations et les flux financiers.

63. Huitième conclusion : élaborer des stratégies et des programmes pour l'emploi des jeunes est une manière très efficace de renforcer le consensus politique et de parvenir à une plus grande cohérence des décisions, tant entre des institutions internationales telles que la Banque mondiale et l'OIT qu'entre les services gouvernementaux – responsables notamment de l'emploi, des finances, de l'enseignement, des affaires étrangères, ainsi que du commerce et de l'industrie – et les organisations de jeunes, les représentants des employeurs et des travailleurs et les organisations de la société civile. L'importance de l'emploi des jeunes faisant l'objet d'un vaste consensus entre des groupes ayant des intérêts et des points de vue politiques différents, une action conjointe en faveur de l'emploi des jeunes peut renforcer leur confiance en la possibilité de parvenir à un accord dans des domaines plus polémiques de la politique économique et sociale, et même de résoudre des différends politiques. Dans cet esprit, le Réseau pour l'emploi des jeunes est devenu une enceinte pour le renforcement de la cohérence et du consensus en ce qui concerne les politiques économiques et sociales et pour le dialogue entre les jeunes et les responsables politiques.

64. Enfin, pour ce qui est du renforcement du consensus politique, l'emploi des jeunes établit une passerelle entre la sécurité, la consolidation de la paix et le développement et il convient d'accorder une attention particulière à la proposition du Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes concernant une nouvelle initiative de grande ampleur qui déboucherait sur des directives et des mesures concrètes établissant des liens entre l'emploi des jeunes et la sécurité collective, et d'appuyer cette proposition.

## V. Recommandations

65. Le Réseau pour l'emploi des jeunes est un important instrument au service de la réalisation de l'engagement énoncé dans la Déclaration du Millénaire tendant à donner aux jeunes « un travail décent et utile ». Sa force, et la solidarité dont font preuve ses membres, découlent du pouvoir mobilisateur des entités partenaires, y compris les pays de plus en plus nombreux qui se sont volontairement proposés pour montrer la voie dans ce domaine et se sont engagés à veiller à la cohérence des politiques en matière de promotion de l'emploi des jeunes. À cet égard, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Encourager les pays ayant préparé des examens et des plans d'action nationaux relatifs à l'emploi des jeunes à s'acheminer vers la mise en œuvre et, grâce à l'apprentissage par l'action, continuer de renforcer le fondement analytique et les effets de leurs initiatives. Encourager les autres pays, qui n'ont pas encore préparé de plans d'action nationaux, à le faire. Encourager tous les pays n'ayant pas encore présenté les résultats de leurs examens et plans d'action nationaux ou leur rapport d'étape au Coordonnateur du Réseau pour l'emploi des jeunes au Secrétariat de l'ONU, à les présenter au plus vite;

b) Encourager également les gouvernements à élaborer leurs plans d'action nationaux dans le cadre d'une collaboration entre le gouvernement, les représentants des organisations de jeunes, d'employeurs et de travailleurs et de la société civile et à promouvoir les partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les établissements d'enseignement et la société civile. Encourager aussi les gouvernements à intégrer leurs plans d'action dans les documents relatifs au développement en général et dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et à y accorder la priorité aux ressources nécessaires à l'application de ces plans;

c) Encourager les gouvernements à élaborer de nouveaux indicateurs permettant de dégager des orientations afin de contrôler et d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des plans d'action nationaux. Le taux de chômage des 15-24 ans n'étant pas un critère adéquat pour suivre les progrès obtenus aux niveaux national, régional et mondial en vue de la réalisation de l'objectif du Millénaire visant à donner aux jeunes un travail décent et utile, recommander que le Réseau pour l'emploi des jeunes coordonne les travaux de ses principaux partenaires en vue d'établir un indicateur plus adapté qui prenne en compte non seulement les jeunes en situation de chômage déclaré, mais aussi les jeunes en formation, sous-employés, travaillant dans le secteur informel ou ayant complètement abandonné le marché de l'emploi;

d) Encourager en outre les États Membres à considérer l'emploi des jeunes comme faisant partie intégrante de leurs stratégies relatives au développement et à la sécurité collective et, dans ce contexte, à accorder une attention accrue à l'engagement tendant à donner aux jeunes un travail décent et utile, qui figure dans la Déclaration du Millénaire. Cet engagement doit être considéré comme le fondement de la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement et une condition essentielle pour y parvenir, y compris les objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté, à la réalisation de l'égalité des chances et à la lutte contre le VIH/sida. Il faudrait que les mesures

qui seront prises au cours des 10 prochaines années visent particulièrement à donner aux 15-24 ans la possibilité d'avoir un travail décent et utile et, en accompagnant cette génération et en la soutenant, donner à la communauté mondiale toutes les chances d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015;

e) Renouveler et appuyer l'invitation qu'elle avait dans ses résolutions 57/165 et 58/133, lancée au Réseau pour l'emploi des jeunes, sous la direction de l'Organisation internationale du Travail et en collaboration avec le Secrétariat, la Banque mondiale et les autres institutions spécialisées compétentes; le Réseau était invité à aider et soutenir les gouvernements qui en feraient la demande dans leurs efforts pour établir des inventaires et des plans d'action nationaux et à procéder à une analyse et une évaluation mondiale des progrès accomplis à cet égard;

f) Renforcer le Groupe consultatif du Réseau pour l'emploi des jeunes afin que ses organisations constitutives puissent, outre leur rôle consultatif général, appuyer plus activement l'élaboration et l'application des plans d'action nationaux au niveau des pays;

g) Inviter d'autres pays et organisations partenaires à faire partie du Réseau pour l'emploi des jeunes et encourager les pays chefs de file à renforcer les travaux du Réseau en tant que mécanisme d'échange entre partenaires, d'appui et d'examen; afin que cet organisme poursuive son expansion, inviter l'Organisation internationale du Travail, dans le cadre du Réseau et en étroite collaboration avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies, à renouveler chaque année l'analyse et l'évaluation mondiale des progrès accomplis dans l'établissement d'inventaires et de plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes et leur application;

h) Ayant pris note des contributions financières au titre des ressources nécessaires à la fois au secrétariat du Réseau pour l'emploi des jeunes et aux travaux menés dans les pays par ses organisations partenaires, encourager les États Membres à fournir des ressources additionnelles en vue de renforcer et d'élargir les activités du Réseau pour l'emploi des jeunes aux niveaux national, régional et international.

## Annexe I

### **Pays ayant présenté un plan d'action national ou un rapport intermédiaire (au 30 juin 2005)**

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| 1. Algérie               | 21. Nicaragua   |
| 2. Allemagne             | 22. Norvège   |
| 3. Arabie saoudite       | 23. Oman  |
| 4. Argentine             | 24. Ouganda   |
| 5. Azerbaïdjan           | 25. Pakistan  |
| 6. Brésil                | 26. Pays-Bas  |
| 7. Bulgarie              | 27. Pologne   |
| 8. Burkina Faso          | 28. Portugal  |
| 9. Colombie              | 29. République arabe syrienne                               |
| 10. Croatie              | 30. République de Corée                                     |
| 11. Fédération de Russie | 31. République dominicaine                                  |
| 12. Finlande             | 32. République-Unie de Tanzanie                             |
| 13. Hongrie              | 33. Royaume-Uni de Grande- Bretagne<br>et d'Irlande du Nord |
| 14. Indonésie            | 34. Sénégal   |
| 15. Japon                | 35. Serbie-et-Monténégro                                    |
| 16. Jordanie             | 36. Singapour   |
| 17. Kenya                | 37. Slovaquie   |
| 18. Lituanie             | 38. Slovénie  |
| 19. Mexique              | 39. Thaïlande   |
| 20. Monaco               |   |

## Annexe II

### **Critères pour une analyse et une évaluation mondiale des plans d'action nationaux concernant l'emploi des jeunes**

#### **A. Processus d'élaboration du plan d'action national**

1. Le plan d'action est-il fondé sur les principes généraux établis dans la note d'orientation relative à l'établissement des inventaires et des plans d'action nationaux concernant l'emploi des jeunes qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'emploi des jeunes (A/58/229, annexe I)?
2. Avant de préparer le plan d'action national, le Gouvernement a-t-il procédé à un inventaire de ses politiques et programmes passés concernant l'emploi des jeunes?
3. Le Gouvernement s'est-il appuyé, ainsi qu'il est suggéré dans la note d'orientation, sur les rapports déjà établis et les déclarations de politique générale concernant l'emploi des jeunes (notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les rapports sur l'application de la Convention n° 122 de l'OIT et les politiques nationales pour la jeunesse et l'emploi)?
4. La préparation du plan a-t-elle été un processus participatif?
  - Les jeunes y ont-ils participé?
  - Différents ministères et départements y ont-ils participé?
  - Les partenaires sociaux y ont-ils participé?
  - La société civile y a-t-elle participé?
5. Quel est la nature et l'ampleur du processus participatif?
6. Quels mécanismes ont été mis en place pour contrôler et évaluer l'application du plan d'action national? Quels indicateurs de référence et données statistiques sont fournis afin de contrôler les progrès accomplis?
7. Les parties chargées d'élaborer le plan d'action ont-elles demandé aux principaux partenaires du Réseau pour l'emploi des jeunes, notamment l'OIT, l'ONU et la Banque mondiale, ou à d'autres institutions, de les aider à mener à bien ce processus?

#### **B. Contenu du plan d'action et priorités qui y sont définies**

8. Le plan d'action national suit-il une approche intégrée qui établit un lien entre les volets des politiques concernant l'emploi des jeunes relatifs à l'offre et à la demande?
9. Quels sont les principales questions soulevées dans les catégories ci-après, fondées sur les quatre priorités mondiales du Réseau pour l'emploi des jeunes?
  - Aptitude à l'emploi – éducation, formation professionnelle, expérience professionnelle, orientation professionnelle, passage de l'école au monde du travail; questions diverses

- Esprit d'entreprise
- Égalité des chances
- Création d'emplois – lier l'emploi des jeunes aux politiques macroéconomiques; politiques destinées à stimuler la demande et créer de nouveaux emplois pour les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi; lier l'emploi des jeunes aux politiques générales d'emploi en tenant notamment compte des questions touchant différentes générations; politiques d'investissement
- Importance des technologies de l'information et des communications
- Liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes
- Effets de l'emploi des jeunes sur la prévention et le règlement des conflits

### Notes

- <sup>1</sup> Bureau international du travail, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, Genève, 2004.
- <sup>2</sup> Secrétariat du Sommet pour l'emploi des jeunes : Youth unemployment : The current scenario (mai 2002), disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.yesWeb.org/docs/issuestatement.pdf>.
- <sup>3</sup> Voir S/2003/688, par. 76.
- <sup>4</sup> Le Réseau pour l'emploi des jeunes, constitué à l'initiative du Secrétaire général, a été mis en place pour donner vie à l'engagement formulé dans la Déclaration du Millénaire de permettre aux jeunes partout dans le monde d'accéder à un travail décent et utile. Ce réseau, qui comprend 15 pays chefs de file, le Groupe de haut niveau pour l'emploi des jeunes du Secrétaire général, un Groupe consultatif sur la jeunesse et un réseau croissant d'institutions partenaires faisant partie du système des Nations Unies et de la société civile, est coordonné conjointement avec le Secrétaire général, le Directeur général du Bureau international du Travail et le Président de la Banque mondiale. Le BIT joue le rôle d'organisme chef de file du Réseau et héberge son secrétariat permanent.
- <sup>5</sup> Voir lettre du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire, (A/56/422), New York, 2001.
- <sup>6</sup> Le fait d'investir dans la jeunesse en favorisant l'emploi des jeunes va dans le sens de la réalisation des Objectifs du Millénaire, étant donné que cela peut contribuer directement à réduire l'extrême pauvreté et la faim; à assurer l'éducation primaire pour tous; à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et à mettre en place un partenariat mondial pour le développement. L'amélioration de la situation économique et sociale de la population peut contribuer de manière indirecte à réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans; améliorer la santé maternelle; et combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.
- <sup>7</sup> Estimations de l'OIT prenant pour base le nombre total de jeunes qui entreront dans la tranche d'âge des 15-24 ans pendant les 10 prochaines années.
- <sup>8</sup> La liste des États Membres ayant présenté un inventaire et un plan d'action national, ou un rapport indiquant l'état d'avancement des activités relatives à l'établissement d'un tel plan figure à l'annexe 1.
- <sup>9</sup> À la date de l'établissement du présent rapport, les pays qui se sont portés volontaires pour être chefs de file du Réseau pour l'emploi des jeunes sont les suivants : Azerbaïdjan, Brésil, Égypte, Indonésie, Iran (République islamique d'), Mali, Namibie, Nigéria, Ouganda, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal et Sri Lanka. Sur ces 15 pays chefs de file, seuls 7 ont à ce jour présenté leur plan d'action national ou leur rapport d'étape.

- 
- <sup>10</sup> Par exemple, la Convention sur la politique de l'emploi de 1964 (Convention n° 122), la Convention sur l'âge minimum de 1973 (n° 138), la Convention sur la mise en valeur des ressources humaines de 1975 (n° 142) et la Convention sur les pires formes de travail des enfants de 1999 (n° 182).
- <sup>11</sup> Bien que peu de pays aient indiqué qu'ils recevaient une aide des institutions qui sont les principaux partenaires du Réseau pour l'emploi des jeunes, le secrétariat du Réseau est en contact avec plusieurs pays chefs de file, dont l'Azerbaïdjan, le Brésil, l'Égypte, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Mali, le Nigéria, l'Ouganda, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal et le Sri Lanka afin de les aider à élaborer et appliquer leurs plans d'action.
-